

Conseil d'administration de
l'école nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville du 15 juin 2026

Délibération n°1 : Approbation du compte rendu du CA du 02 mars 2026

Le Conseil d'administration de l'Ensa de Paris-Belleville approuve le compte rendu du CA du 02 mars 2026.

Décompte des votes

Votants : 18

Contre :

Abstentions :

Pour : 18

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le président,

Jean-François Renaud



Conseil d'administration de
l'école nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville du 15 juin 2026

Délibération n°2 : REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027 ET SES ANNEXES DONT LE REGLEMENT DES ETUDES

Le Conseil d'administration de l'Ensa de Paris-Belleville valide le Règlement intérieur 2026-2027 et ses annexes dont l'annexe 3
Règlement des Etudes.

Décompte des votes

Votants : 18

Contre :

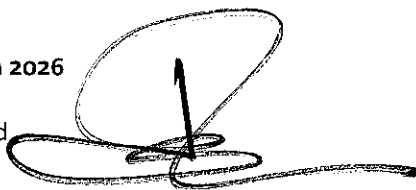
Abstention : 1

Pour : 17

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le président,

Jean-François Renaud



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE
PARIS-BELLEVILLE DU 15 JUIN 2026

VU LE DECRET N°2018-109 DU 15 FEVRIER 2018 RELATIF AUX ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE,

Les étudiants bénéficiaires des subventions de l'école, ne participent pas au vote.

Délibération n° 3 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent l'octroi pour l'année 2026 d'une subvention de :

- 23 500 € à l'association Bellasso (dont 20 000 € sont expressément réservés au financement du kit de rentrée étudiant de L1).
- 11 500 € à l'association Bellasport,
- 5 000 € à l'association La Charrette.

Décompte des votes

Votants : 18-3=15

Contre : 0

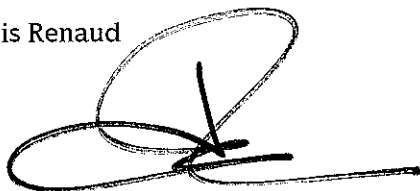
Abstentions : 0

Pour : 15

Fait à Paris, le 15 juin 2026,

Le président,

Jean-François Renaud



**Conseil d'administration de
l'école nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville du 15 juin 2026**

Délibération n°4 : Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière 2026-2030

Le Conseil d'administration de l'Ensa de Paris-Belleville, se prononce pour intégrer dans ce SPSI l'opération 4 Etude et réhabilitation de l'Annexe initialement prévue dans le SPSI suivant (2031-2035), et valide la proposition présentée en séance ainsi revue pour transmission au service tutelle.

La version revue sera transmise en même temps aux administrateurs.

Décompte des votes

Votants : 18

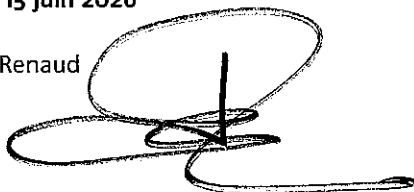
Contre :

Abstentions :

Pour : 18

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le président,
Jean-François Renaud



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

60 boulevard de la Villette
75019 Paris
+33 (0)1 53 38 50 00
ensa-pb@paris-belleville.archi.fr
www.paris-belleville.archi.fr

Conseil d'administration de
l'école nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville du 15 juin 2026

Délibération n°5 : Seuil d'immobilisation et durée d'amortissement

Le Conseil d'administration de l'Ensa de Paris-Belleville valide le seuil d'immobilisations et les durées telles que proposées dans la note présentée en séance.

VALIDATION DES TAUX D'AMORTISSEMENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Imputation comptable	Intitulé compte d'immobilisation	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement
205.3	Logiciels	3 ans	33,33%
213.5	Installations générales dans bat. mis à disposition	20 ans	5%
215.4	Matériel technique	5 ans	20%
215.5	Outillage	10 ans	10%
215.6	Matériel d'enseignement	5 ans	20%
215.7	Aménagement matériel et outillage acquis	10 ans	10%
218.1	Installations générales dans bat. Non mis à disposition	20 ans	5%
218.2	Matériel de transport	5 ans	20%
218.3	Matériel de bureau et informatique	5 ans	20%
218.4	Mobilier	10 ans	10%
218.8	Matériel divers	5 ans	20%

Décompte des votes

Votants : 18

Contre :

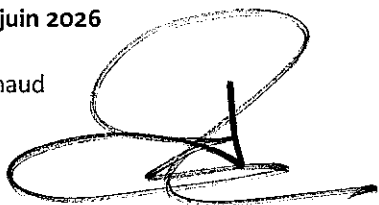
Abstentions :

Pour : 18

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le président,

Jean-François Renaud



**Conseil d'administration de
l'école nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville du 15 juin 2026**

Délibération n°6 : PARCOURSUP

La réforme de la procédure Parcoursup des ENSA-P s'inscrit dans une démarche de simplification et de coordination nationale du recrutement, visant à améliorer la lisibilité et l'excellence de la filière architecture et à favoriser un accès plus équitable aux écoles sur l'ensemble du territoire. Elle repose sur une organisation collective entre les établissements, tout en préservant les spécificités pédagogiques de chaque ENSA-P.

Elle s'inscrit également dans la Stratégie de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (axe 1 : Rendre l'enseignement supérieur culture accessible à tous dans les territoires, objectif 1), la Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029 (axe 5, mesure 21) et dans le plan de simplification du ministère de la Culture.

Adhésion au dispositif national

Le conseil d'administration de l'ENSA Paris-Belleville approuve l'adhésion de l'établissement à la procédure nationale d'admission harmonisée pour l'accès en 1ère année du diplôme d'études en architecture (DEEA) via Parcoursup, applicable à compter de la session 2027/2028.

Conventionnement

L'ENSA Versailles assure la fonction de coordinatrice nationale : administration technique du vœu unique sur Parcoursup, consolidation des données, communication nationale, formation des jurés, appui aux écoles, reversement des frais de candidatures. Cette mission est conventionnée avec le ministère et avec chacune des 20 autres ENSA-P.

Le conseil d'administration autorise le directeur de l'établissement à signer avec l'ENSA de Versailles, coordinatrice nationale du dispositif, la convention définissant les missions déléguées et les conditions de leur exercice, ainsi que les modalités de répartition des ressources issues des frais de candidature.

Validation des modalités de sélection

Le conseil d'administration approuve le principe d'une gouvernance partagée des 21 présidences de CFVE, chargées de définir collectivement, sous la coordination de l'ENSA de Versailles, les modalités de sélection communes applicables à compter de la session 2027, comprenant notamment :

- La pondération entre l'examen du dossier scolaire et l'entretien oral
- Les paramètres de l'outil national d'aide à la décision (OAD)
- La composition et les modalités d'organisation des jurys d'entretien
- Le cadre de référence commun pour la conduite des entretiens
- Le fonctionnement de la commission ad hoc pour les dossiers ne pouvant être traités par l'outil automatisé.

Le conseil d'administration prend acte que les modalités de sélection communes feront l'objet d'une révision annuelle collégiale.

Ressources financières et modalités de répartition

Le conseil d'administration prend acte des nouvelles modalités financières pour 2027, qui reposeront sur deux principes :

Une mutualisation nationale des frais de candidature effectivement perçus, qui permettront à la fois de financer les dépenses communes liées à l'organisation nationale de la procédure et de redistribuer les recettes aux ENSA-P en fonction du nombre d'entretiens organisés.

En cas de diminution significative des recettes liées aux frais de candidature encaissés par une ENSA-P en 2027, par rapport au constat 2026, le ministère s'engage à réévaluer les subventions pour charge de service public des écoles concernées.

Le conseil d'administration aura à délibérer à l'automne prochain sur les conditions d'admission conformément au décret 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

Décompte des votes – Vote ajourné

Votants :

Contre :

Abstentions :

Pour :

Les membres du CA décident d'ajourner le vote, qui sera fait de manière dématérialisée avant la fermeture estivale de l'école le vendredi 17 juillet 2026.

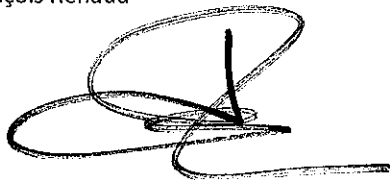
Une motion sera jointe proposée aux administrateurs avant le vote.

Enfin des questions seront transmises à la tutelle avant la rédaction de la motion.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le président,

Jean-François Renaud



Conseil d'administration de
l'école nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville du 15 juin 2026

Délibération n°7 : Calendrier électoral des instances CA, CFVE et CR

Article 12 : Calendrier des opérations électorales

Opérations	Dates	Modalités
Affichage des listes électorales	Le 10 novembre 2026	Panneaux d'affichage situés dans le hall d'accueil de l'Ecole
Date limite de demande de modification ou ajout sur les listes électorales	Le 16 novembre 2026	Uniquement par courriel à l'adresse : elections@paris-belleville.archi.fr
<u>Date limite de dépôt des candidatures</u>	<u>Le 25 novembre 2026 à 16h au plus tard</u>	A l'aide du formulaire de candidature joint en annexe, à l'attention du directrice et envoyées exclusivement par courriel à l'adresse suivante : elections@paris-belleville.archi.fr
Affichage des listes de candidature	Le 1er décembre 2026	Panneaux d'affichage situés dans le hall d'accueil de l'Ecole
Date limite de dépôt des procurations	Le 4 décembre 2026 à 12h00 (midi), au plus tard	exclusivement par courriel à l'adresse suivante : elections@paris-belleville.archi.fr
<u>Date des élections</u>	<u>Les 7 décembre 2026, de 9h00 à 17h00 et 8 décembre 2026, de 12h00 à 14h00</u>	Hall d'accueil, à droite en entrant dans l'Ecole
Dépouillement et proclamation des résultats	Le 8 décembre 2026, À partir de 16h00	Salle des conseils

Le Conseil d'administration de l'Ensa de Paris-Belleville valide la note « **DECISION
RELATIVE AUX MODALITES D'ORGANISATION DES ELECTIONS
DES PERSONNELS ET DES ETUDIANTS AUX INTANCES DE L'ECOLE** ».

Décompte des votes

Votants : 17

Contre :

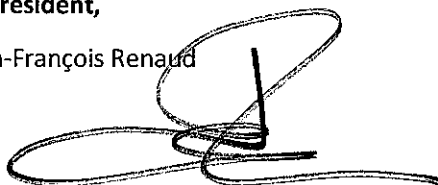
Abstentions :

Pour : 17

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le président,

Jean-François Renaud

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line and a small loop at the end.

Conseil d'administration de
l'école nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville du 15 juin 2026

Délibération n°8 : Rapport d'activité 2024-2025.

Le Conseil d'administration de l'Ensa de Paris-Belleville valide le Rapport d'activité 2024-2025 présenté en CA.

Décompte des votes

Votants : 15

Contre :

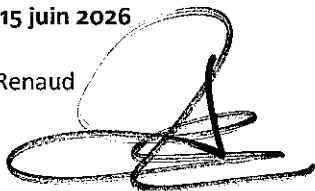
Abstentions :

Pour : 15

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le président,

Jean-François Renaud



**Conseil d'administration de
l'école nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville du 15 juin 2026**

Délibération n°9: Demande d'éméritat.

Le Conseil d'administration de l'Ensa de Paris-Belleville valide les demandes d'éméritat de **Philippe Prost, Virginie Picon-Lefebvre et Jean-Paul Midant.**

Décompte des 3 votes nomonatifs

Votants : 15

Contre :

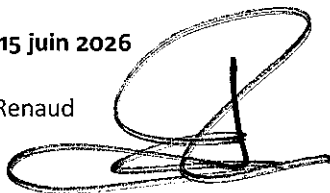
Abstentions :

Pour : 15

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le président,

Jean-François Renaud



**Conseil d'administration de
l'école nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville du 15 juin 2026**

Délibération n°10: Démarrage Consortium Transition architecture et paysage.

"En janvier, le Conseil d'administration a émis un avis favorable à l'adhésion de l'ENSA Paris-Belleville au consortium AMI/CMA Transition architecture & paysage, et a autorisé sa directrice à signer l'annexe financière correspondant. La présente délibération vise à permettre à la directrice ou le directeur adjoint de signer les documents administratifs et financiers associés à la mise en œuvre de l'adhésion de consortium permettant le démarrage du programme."

Le Conseil d'administration de l'Ensa de Paris-Belleville se prononce pour la mise en œuvre.

Décompte des votes

Votants : 15

Contre :

Abstentions :

Pour : 15

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le président,

Jean-François Renaud

